

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 13 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – Décision n° B2022-31

### OBJET : Bornes de recharge à haute puissance pour véhicules électriques

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, par convention passée à l'été 2019, la Région apporte au SDEER une subvention de 906 000 euros pour la fourniture de 58 bornes de recharge rapide et très rapide pour véhicules électriques.

A ce jour, le SDEER a approvisionné 55 bornes de recharge rapide. 50 bornes ont d'ores et déjà été mises en service, 2 sont en passe de l'être, 2 autres sont en attente de raccordement et une dernière, déjà installée, a fait l'objet d'un dégât électrique causé par des rongeurs et est désormais inutilisable.

M. le Président propose au Bureau que les 3 bornes devant encore être approvisionnées soient des bornes de recharge à haute puissance. Ces bornes seraient achetées dans le

cadre du groupement de commandes coordonné par le syndicat TE47 et ayant abouti à un marché passé en mai 2022 avec Sogetrel et EVBOX.

Dans le cadre du schéma départemental d'implantation réalisé par le Conseil départemental de Charente-Maritime, ces bornes pourraient être implantées à proximité de grands axes routiers, dans l'équilibre du territoire départemental. Monsieur le Président propose que deux de ces bornes soient installées à Lagord et Montlieu-la-Garde, communes ayant déjà transféré leur compétence IRVE au SDEER, et que la troisième borne soit installée dans le secteur de Saintes.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*